

## **DEPARTEMENT DU GARD**

### **SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

*Séance du 12 janvier 2024*

---

DELIBERATION N° 5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES INTERNES

DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

#### **Extrait de la réunion du 12 janvier 2024**

##### **ETAIENT PRESENTS**

Mme Dominique ANDRIEU-BONNET, M. Rémy BACHEVALIER,  
Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET, M. Christian BASTID,  
M. Jean-Charles BENEZET, Mme Carole BERGERI, M. Gérard BLANC,  
Mme Pascale BORIES, M. Denis BOUAD, M. Vincent BOUGET,  
M. Ghislain CHASSARY, Mme Cathy CHAULET, Mme Amal COUVREUR,  
M. Robert CRAUSTE, M. Martin DELORD, Mme Muriel DHERBECOURT,  
Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS,  
M. Jean-Pierre FUSTER, Mme Véronique GARDEUR-BANCEL,  
Mme Maryse GIANNACCINI, M. Frédéric GRAS, Mme Valérie GUARDIOLA,  
M. Marc LARROQUE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT,  
M. Patrick MALAVIEILLE, Mme Hélène MEUNIER, Mme Valérie MEUNIER,  
Mme Elisabeth MONDET, M. Rémi NICOLAS, Mme Sylvie NICOLLE,  
Mme Bérengère NOGUIER, Mme Nathalie NURY, M. Bruno PASCAL,  
Mme Marie-Christine PEYRIC, M. Alexandre PISSAS, M. Julien PLANTIER,  
M. Philippe RIBOT, Mme Huguette SARTRE, M. Patrick SCORSONE,  
M. Christophe SERRE, M. Richard TIBERINO, M. Eddy VALADIER

##### **PROCURATIONS**

Mme Léa BOYER donne procuration à Mme Valérie MEUNIER

M. Olivier GAILLARD donne procuration à Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT

Mme Sophie ROULLE donne procuration à M. Julien PLANTIER

#### **BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE PUBLIQUE**

**N° 5**  
**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

- VU** le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3311-1 à L.3313-1, et les articles R.3311-2 à R.3313-8,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux mise en place par l'arrêté NOR IOCB0772379A du 17 décembre 2007,
- VU** la délibération n°13 du Conseil général en date du 11 juillet 2002, autorisant le Président du Conseil général à signer la convention type de soutien apporté par le Département en matière d'ingénierie publique aux collectivités qui en font la demande,
- VU** la délibération n°28 du Conseil général en date du 22 octobre 2009, autorisant la création d'un budget annexe d'ingénierie publique,
- VU** la délibération n°47 du Conseil général en date du 19 octobre 2011, fixant le barème d'intervention en matière d'ingénierie publique du SATAC,
- VU** la délibération n°03 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, adoptant le Règlement budgétaire et financier du Conseil départemental (M57),
  
- VU** le rapport n° 105 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
- VU** la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 8 janvier 2024,
- VU** les pièces du dossier,

Entendu le Rapporteur, Monsieur Rémi NICOLAS,

**Considérant** que le Conseil départemental a souhaité poursuivre son action en faveur de la solidarité territoriale auprès des collectivités rurales afin de leur apporter un conseil technique pouvant être établi sous forme d'une mission d'ingénierie rémunérée, que les modalités d'intervention pour ce type de mission sont détaillées dans le cadre d'une convention de soutien en matière d'ingénierie publique.

**Considérant** qu'il y a lieu de proposer les inscriptions budgétaires nécessaires aux actions départementales pour 2024,

**A L'UNANIMITE,**

Abstention de M. Jean-Pierre FUSTER, Mme Elisabeth MONDET

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

Est adopté le Budget Primitif 2024 du Budget annexe de l'ingénierie publique (*conformément à l'annexe 1*), à hauteur de **69 250,00 €**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, présenté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres (*conformément à l'annexe 2*).

La totalité des dépenses inscrites représente pour l'année 2024 la prévision du coût de fonctionnement pour ce qui se rapporte à la mission ingénierie publique, à savoir 69 250,00 €. Il s'agit notamment des frais d'assurance, des charges de personnel, des charges liées aux bâtiments, des frais de véhicules, des frais informatiques et de télécommunications, des frais administratifs.

Certaines dépenses pourront faire l'objet de mandatement direct à partir de ce budget annexe comme l'assurance maîtrise d'œuvre, la vêtue et les équipements de protection individuelle. S'agissant des autres dépenses, ces dernières seront refacturées annuellement du Budget principal au budget annexe.

Quant aux recettes 2024 provenant des prestations de service, elles sont estimées à 69 250,00 €, étant précisé que le calcul de la rémunération se fait à partir du coût estimé de l'intervention des ressources affectées pour l'opération bien définie, en fonction du temps passé par chacun des intervenants.

Aucune proposition d'inscription n'est formulée au titre de la section d'investissement.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LA PRESIDENTE,**

The image shows a handwritten signature in blue ink. The signature is written in a cursive style and appears to read "François Laurent-Perrigot". Below the main signature, there is a smaller, more stylized signature or mark.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le : 27-01-2024
- La transmission au représentant de l'Etat le : 26-01-2024

## Annexe 1

### BP 2024 du Budget annexe de l'Ingénierie publique Propositions budgétaires

D/R	Chapitre	Article	Libellé Article	Crédits
D	011	6168	Autres	5 348,19
	011	62871	Remboursement de frais à la Collectivité de rattachement	31 901,81
	67	673	Titre année antérieure annulation	32 000,00
			<b>Total fonctionnement dépenses</b>	<b>69 250,00</b>
R	70	706	Prestations de services	69 250,00
			<b>Total fonctionnement recettes</b>	<b>69 250,00</b>

## Annexe 2

### BP 2024 du Budget annexe de l'Ingénierie publique Présentation par chapitre avec opérations d'ordre et hors report

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
F_011 Charges à caractère général	37 250,00	
F_67 Charges exceptionnelles	32 000,00	
F_70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service		69 250,00
<b>Total</b>	<b>69 250,00</b>	<b>69 250,00</b>